

Gilles LOUSSOUARN / ARCHITECTE

KEVIN VIAVE / MAÎTRE D'OUVRAGE

9 Nous sommes venus rencontrer monsieur le commissaire enquêteur sur les conseils de madame Juignet pour évoquer l'éventualité de la modification de l'article 7.1 concernant l'implantation des constructions sur une bande de 15 mètres pendant le projet de rénovation et extension du cinéma impossible.


Parcelle ARS10.

